

Rapport Financier sur l'exercice 2020 (1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020)

Préambule :

Il est rappelé que l'exercice a une durée de 12 mois suite aux décisions du Conseil mais du fait du décalage des paiements de la subvention du Conseil Régional de 2019 nous enregistrons sur l'exercice à la fois l'acompte de 4900€ de subvention du Conseil Régional accordée pour 2020 , ainsi que la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional au titre de l'exercice 2019 et qui avait fait l'objet d'un avis favorable en 2019 mais pas versée sur l'exercice 2019, soit 7000€

Cette année nous avons bénéficié d'une aide exceptionnelle de 2250€ au titre du Fond pour le Développement de la Vie Associative allouée au titre des frais engagés pour renouveler la signalétique du Festival, améliorer l'accueil du public et l'image du Festival.

Commentaires

Compte tenu de la crise sanitaire les prévisions faites ont été très perturbées/modifiées du fait de l'impossibilité de réaliser le Festival de Musique ancienne suivant les protocoles habituels. Afin de maintenir une activité vis-à-vis de nos membres ainsi que vis-à-vis de la population du territoire, nous avons organisé pendant la période estivale un « Festival Hors les Murs », ouvert gratuitement à tous les publics. De ce fait les recettes des concerts du festival qui constituent habituellement à plus de 60% de nos recettes propres (avant subventions) ont été fortement dégradées.

Sur l'exercice entre le 1^{er} Janvier 2020 et le 31 Décembre 2020, les dépenses s'élèvent à 14 658€ et compte tenu du contexte particulier de cette année il est difficile de faire des comparaisons pertinentes avec les années précédentes.

Nous pouvons distinguer deux types de dépenses ; celles que nous pouvons totalement maîtriser, et celles qui dépendent de tiers ; dans la première catégorie nous prenons en compte les frais de fonctionnement de l'association (assurance, téléphonie,), ainsi que les frais liés à l'organisation du Festival, tels que les frais de publicité, de communication, et cette année nous devons intégrer une nouvelle catégorie de dépenses de fonctionnement liée à la subvention FDVA

Les frais de fonctionnement à 1083€ ne représentent que 7% du montant total des dépenses et sont en diminution de 40% par rapport à l'exercice précédent (soit une diminution de 56% par rapport l'exercice 2017 !!).

Les frais d'organisation du Festival que nous maîtrisons intégralement ne sont pas significatifs en cette année du fait de l'absence de frais de publicité, puisque compte tenu du contexte nous avons favorisé la publicité via nos propres supports de communication (site Web, FB, ...)

Les frais directs liés au Festival et qui dépendent essentiellement des ensembles qui sont à l'affiche dépendent donc à la fois de la notoriété de l'ensemble (coût du cachet), mais aussi de la composition de l'ensemble (le nombre de musiciens impactant donc les frais d'hébergements et de bouche), et de leur lieu de résidence qui impacte sur les frais de transport ; en cette année cette charge correspond à 9 053€, ce qui n'est pas comparable avec les années précédentes du fait du contexte.

Il faut noter que la charge correspondant à la manifestation majeure organisée par notre association correspond à 62% des dépenses, à comparer à 88% lors de l'exercice précédent ce qui montre que nous avons souhaité maintenir un haut niveau de qualité dans les prestations proposées.

Les frais liés aux dépenses de fonctionnement engagées pour développer la signalétique du Festival ont été modifiées par rapport aux prévisions initiales du fait de la spécificité du festival 2020 ; du fait de l'absence de frais de publicité nous n'avons pas revu notre charte graphique ni les supports de diffusion alors que ces frais avaient été intégrés dans les devis associés à la demande de subvention au FDVA. Nous avons eu l'accord du FDVA pour substituer à ces travaux des acquisitions de matériels qui nous permettront d'améliorer la visibilité de nos actions. Afin de pouvoir dans l'avenir disposer de présentations dynamiques, ainsi que de disposer de moyens modernes de promotion des artistes et des œuvres que nous mettons à l'affiche, nous avons approvisionné un ensemble d'outils permettant des diffusions de vidéos et audio d'une qualité en adéquation avec les œuvres proposées par le Festival (grand écran LCD, barre son, lecteur blue-ray,..) et modifiés nos supports de promotion du Festival (nouvelles banderoles pour ce qui concerne le non numérique, et leur version numérique). Le total de ces dépenses est de 4 339,38€ à comparer au budget prévu de 4 500€

Les recettes qui s'élèvent à 27 555,64€ ne sont pas comparables avec celles des années précédentes du fait de la quasi absence des recettes des concerts.

Les recettes liées aux adhésions sont en diminution de 5% par rapport à l'exercice précédent ; elles continuent à représenter 6% de nos ressources propres à 1785€. Les dons sont en forte augmentation à 2 967€ soit plus 78%, mais résultant pour l'essentiel d'un virement exceptionnel de plus de 2 637€ et sur un périmètre normal le montant est en forte diminution par rapport à 2019 (1 661€ de recette en 2019)

Les recettes liées à la billetterie ne sont pas significatives compte tenu du contexte (concerts gratuits à l'exception de celui de l'automne). Les recettes liées au financement par des annonceurs (publicité), ou par des mécènes ont disparus du fait du contexte sanitaire et de ses conséquences économiques. Sur l'exercice le stock reste inchangé et n'a pas été déprécié.

Malgré un résultat opérationnel (donc avant subvention) qui est en recul par rapport aux années précédentes, nous enregistrons un résultat bénéficiaire et une augmentation de la trésorerie ; au terme de l'exercice la trésorerie est de 36 941,03€ avant perception des intérêts des comptes sur Livrets soit 121,78€ ; il faut également noter que l'Association dispose de 50€ et de 15€ bloqués sur les comptes sociétaires dans nos deux Banques et qui seront récupérables lors de la fermeture de ces comptes. Sur une année la trésorerie s'est améliorée de 12 776€, et sur 3 ans elle s'est améliorée de 86%.

Nous proposons de considérer une provision pour charge exceptionnelle liée à un éventuel trop perçu sur subvention de 1693,56€

Au terme de l'exercice la situation de **l'association est bénéficiaire de 11 204,10€ contre 9 491€** en 2019. Nous proposons que la somme de 11 204,10 € soit versée dans le compte pour réserve.

